

Exportations d'armes : le GSsA manque la cible : par défaut de pragmatisme des initiants, le vrai scandale de la politique suisse d'exportations d'armes peut continuer

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1848

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elle continue dans la même veine que son mentor Christoph Blocher, qui, alors magistrat, avait contesté le principe même de la primauté du droit international sur le droit interne (DP 1744).

Les droits populaires ont été institués à l'heure de gloire de l'Etat-nation. Soit à un moment de l'histoire où le droit international était encore à un stade embryonnaire. Depuis lors, les Etats ont considérablement développé ce dernier, notamment pour éviter de nouveaux conflits mondiaux, en particulier sous l'égide de l'ONU et du Conseil de l'Europe pour les pays européens. Ils ont également créé des institutions supranationales, comme la Cour européenne des droits de l'homme, chargées de contrôler l'application par les Etats de

ces principes fondamentaux. Autrement dit, si le contrôle interne est déficient, les organes internationaux s'en chargeront. Avec des conséquences désastreuses pour la crédibilité des institutions suisses dans la majorité de la population qui serait désavouée.

Des aménagements paraissent donc inévitables pour assurer non seulement le respect des droits de l'homme mais aussi la pérennité des institutions de la démocratie semi-directe. Seul un renforcement du contrôle des objets avant qu'ils soient soumis au vote, voire même avant le lancement d'une récolte de signatures, permet d'éviter que le peuple se prononce sur des propositions qui peuvent s'avérer inapplicables. Au niveau cantonal, où la limite de la

souveraineté du constituant fait moins débat, de tels contrôles existent de longue date: les citoyens suisses en ont donc l'habitude. Généralement, la décision des législatifs cantonaux de soumettre ou non un objet au vote peut faire l'objet d'un recours devant une autorité judiciaire. Cette voie pourrait être suivie au niveau fédéral en encadrant strictement les pouvoirs du Tribunal fédéral. Une solution qui passerait par la modification de la Constitution et donc par un vote.

Dans une démocratie semi-directe, la décision de réviser la Constitution – l'acte fondamental de l'Etat – revient au souverain. Cette responsabilité et ce pouvoir supposent que, si le peuple a toujours raison, il ne puisse pas tout.

Exportations d'armes: le GSsA manque la cible

Par défaut de pragmatisme des initiants, le vrai scandale de la politique suisse d'exportations d'armes peut continuer

Jean-Daniel Delley (1er décembre 2009)

S'il ne pavoisait pas dimanche soir, Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) considérerait néanmoins le résultat comme «un grand succès» et un signe de défiance à l'égard de la politique du Conseil fédéral. Et de souligner la progression de la revendication qui obtient 31,8% des suffrages contre seulement 22,5 en 1997. Rappelons qu'en 1972, la gauche faisait trembler

l'industrie d'armement en réunissant 49,7% des voix sur son initiative pour «*Un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction des exportations d'armes*».

Le GSsA doit son échec à une ambition démesurée. La politique helvétique d'exportation d'armes n'est pas satisfaisante. Si la législation est formellement sévère, sa

mise en oeuvre laisse à désirer (DP 1844). Une cohorte de professeurs de droit, ni pacifistes ni antimilitaristes, l'a rappelé au cours de la campagne: ni les Etats en guerre, ni ceux qui bafouent les droits humains ne sont privés de matériel de guerre *made in Switzerland*. Il y a donc matière à réformer le droit en vigueur, par exemple en limitant les exportations aux pays de l'OCDE ou aux Etats

auprès desquels nous nous fournissons. Le GSsA a choisi de promouvoir une solution maximaliste, certes cohérente avec sa mission première de suppression de l'armée, mais éthiquement incompatible avec

le maintien de cette institution: on ne peut prétendre garder les mains propres en s'abstenant de vendre des armes à l'étranger, en espérant que d'autres continueront à nous en vendre.

En choisissant une cible hors de portée, il contribue à légitimer une politique tout à la fois illégale et moralement indéfendable.

Initiative «poste forte»: le meilleur et le pire

Pourquoi inclure une disposition incompatible avec une adhésion à l'Union européenne?

Albert Tille (6 décembre 2009)

La récolte des signatures en faveur de l'initiative «*Pour une poste forte*» a débuté le 24 novembre. Le Syndicat de la communication qui en est l'auteur n'a aucun souci à se faire pour trouver l'appui de 100'000 citoyennes et citoyens.

Chaque bureau qui disparaît provoque la grogne des usagers. La suppression du monopole de la distribution des lettres actuellement en débat au Parlement, fait craindre que, pour maintenir son équilibre financier, La Poste rationalise à outrance et démantèle son réseau. Claude Béglé, le nouveau président du conseil d'administration dément ce charcutage dans une interview à la presse dominicale. Mais ses propos ne sont pas rassurants pour le personnel de la poste. Le courrier électronique a fait chuter cette année les envois postaux de 5%. Ils seront coupés d'un tiers d'ici 2015, ce qui entraînera la suppression de milliers d'emplois.

Le combat du Syndicat de la

communication est donc compréhensible et légitime. Reste à savoir si les solutions qu'il propose dans son initiative sont adéquates. Enumérons-les.

1.- La définition d'un service postal universel est plus précise. Ce service n'est pas seulement *suffisant* comme dans le texte actuel de la Constitution (art 92). Il doit être d'un *accès facile et rapide*.

2.- Le service postal doit être exclusivement assuré par du personnel appartenant à l'entreprise La Poste. D'apparence anodine, cette exigence est lourde de sens. Elle interdirait, comme c'est de plus en plus fréquemment le cas, de confier des activités postales à un commerce local, à l'Office du tourisme ou au secrétariat municipal. Or les avantages de cette nouvelle formule sont reconnus. Les heures d'ouverture sont plus généreuses. Les services et commerces locaux d'un *accès facile et rapide* font des

économies ce qui permet de les maintenir en activité.

3.- La création d'une banque postale générerait des bénéfices permettant de financer une partie des activités non rentables. Inscire cette exigence dans la Constitution permettrait de briser le verrou que le lobby bancaire met à un projet défendu pourtant par Claude Béglé et Moritz Leuenberger.

4.- La Poste garderait le monopole de la distribution des lettres. L'absence de concurrence lui garantirait une partie de ses ressources actuelles. Mais ces revenus sont basés sur une activité en forte décroissance. L'ancrage du monopole dans la Constitution a, en outre, l'inconvénient d'être incompatible avec la législation européenne qui prévoit la libéralisation totale du marché postal en 2011 pour les anciens membres et en 2013 pour les nouveaux. En cas d'adhésion, la Suisse devrait abolir ce verrou constitutionnel. Le parti